

**LANGUE VIVANTE RÉGIONALE: CRÉOLE MARTINICAIS
ET HORAIRES DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE**

CYCLE 2 : Cycle des apprentissages fondamentaux (CP- CE1)

B0EN Hors série N° 3 du 19 JUN 2008		PROPOSITIONS	
DOMAINES DISCIPLINAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	Où PRENDRE LES HEURES DE LA LANGUE CRÉOLE	* REPARTITIONS HEBDOMADAIRES POSSIBLES
Français	10 HEURES	- 30 MINUTES	9H30
Maths	5 HEURES	- 15 MINUTES	4H45
Education Physique et sportive	9 HEURES	- 15 MINUTES	2H15
Langue vivante		1H 30	1H30
Pratiques artistiques et Histoire des arts		- 15 MINUTES	2H15
Découverte du Monde		- 15 MINUTES	2H15
Langue créole		1H30	1H30
TOTAL	24 HEURES		24 HEURES

CYCLE 3 : Cycle des approfondissements (CE2-CM1-CM2)

B0EN Hors série N° 3 du 19 JUN 2008		PROPOSITIONS	
DOMAINES DISCIPLINAIRES	DUREE HEBDOMADAIRE	Où PRENDRE LES HEURES DE LA LANGUE CRÉOLE?	* REPARTITIONS HEBDOMADAIRES POSSIBLES
Français	8 HEURES	- 30 MINUTES	7H30
Maths	5 HEURES	- 10 MINUTES	4H50
Education Physique et Sportive	11 HEURES	- 15 MINUTES	2H10
Langue vivante		1H 30	1H 30
Culture humaniste - Pratiques artistiques et Histoire des arts - Histoire-Géographie- Instruction civique et morale		- 15 MINUTES	2H10
Sciences expérimentales et Technologie		- 10 MINUTES	2H10
Langue créole		1H30	1H30
TOTAL	24 HEURES		24 HEURES

*Cette répartition ne prend pas en compte les 2 heures hebdomadaires des récréations.

Article 3 du BOEN : l'enseignement de la langue régionale peut s'imputer sur les horaires prévus selon des modalités précisées dans le **projet d'école** ou selon les modalités définies par l'arrêté du 12 mai 2003 relatif à l'enseignement bilingue en langues régionales à parité horaire dans les écoles et les sections langues régionales des collèges et des lycées.

Propositions de JOSETTE B-M

CONSULTANTE SANBLAJ